



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

politique à l'égard des jeunes

Question écrite n° 2678

Texte de la question

Mme Isabelle Le Callennec attire l'attention de Mme la ministre des sports, de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative sur les engagements du Gouvernement en faveur du service civique. Alors que l'engagement doit être une valeur cardinale de notre société, le service civique constitue un moyen intéressant de sensibiliser les jeunes générations au service de l'intérêt général. À cette fin, l'Agence du service civique a été créée en 2010 à l'initiative du gouvernement de François Fillon. À l'occasion de la dernière campagne présidentielle, la plupart des candidats ont formulé des propositions audacieuses en faveur du développement du service civique. François Hollande s'est engagé sur un objectif de 100 000 volontaires chaque année. Toutefois, comme le souligne le président de l'Agence du service civique, Martin Hirsch, la situation est inquiétante au regard des dernières négociations budgétaires. En effet, le ministère du budget ne prévoit pas, à l'heure actuelle, les crédits permettant d'augmenter le nombre de volontaires l'année prochaine et propose même des crédits pour 2013 inférieurs à ceux de 2012. Le service civique constitue une véritable opportunité d'engagement pour la jeunesse de notre pays. Elle demande comment le Gouvernement compte tenir ses engagements et permettre aux jeunes de s'engager au service de la collectivité nationale.

Texte de la réponse

Le service civique est un outil privilégié de l'engagement des jeunes de 16 à 25 ans reconnu et plébiscité par l'ensemble des acteurs du monde associatif. Ce dispositif permet aux jeunes de se mettre au service de la nation en développant la solidarité entre les générations, entre différentes cultures au sein de divers territoires. Pour poursuivre la montée en charge du dispositif, les objectifs de recrutement ont ainsi été fixés à 30 000 jeunes pour 2013 avec une augmentation adaptée des crédits, l'objectif à terme étant de 100 000 jeunes en 2017. Pour inciter les jeunes à s'engager, un travail est mené pour développer le nombre d'offres de missions en France et à l'étranger. Il s'agit d'accroître celles proposées par les organismes déjà agréés et de diversifier les structures susceptibles d'accueillir des jeunes en service civique. Parallèlement à l'augmentation du nombre de missions, une attention particulière est portée à leur qualité et, de façon plus générale, à celle du projet d'accueil proposé aux jeunes. Il s'agit ainsi d'améliorer l'accessibilité du dispositif à toutes les catégories de la population et à tous les territoires. Le projet d'accueil mis en oeuvre par les structures agréées et la formation des tuteurs permettent de préparer l'arrivée du jeune volontaire au sein de la structure et de l'accompagner tout au long du contrat de service civique. La mise en oeuvre par les organismes d'accueil de la formation civique et citoyenne pour tous les jeunes accueillis ainsi que l'accompagnement dans leur projet d'avenir sont des leviers importants pour renforcer la qualité du dispositif.

Données clés

Auteur : [Mme Isabelle Le Callennec](#)

Circonscription : Ille-et-Vilaine (5^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 2678

Rubrique : Jeunes

Ministère interrogé : Sports, jeunesse, éducation populaire et vie associative

Ministère attributaire : Sports, jeunesse, éducation populaire et vie associative

Date(s) clé(e)s

Question publiée au JO le : [7 août 2012](#), page 4686

Réponse publiée au JO le : [15 janvier 2013](#), page 615